



COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

DES INTERVENANTS SOCIOCULTURELS
EN MILIEU SCOLAIRE

Résumé des échanges | 22 septembre 2021

Passeport vaccinal et son application

Activités d'Halloween

Mesure 15028

Une initiative
de la corporation

SECON^E SPEC
DAIRETACLE

Avant-propos

L'année scolaire n'est pas encore entamée qu'elle laisse déjà entrevoir son lot de défis : application des directives sanitaires dont la gestion des preuves vaccinales, manque de ressources humaines, difficulté de relancer le parascolaire dans des régions où les activités furent arrêtées pendant plus d'un an.

Cette année, la corporation Secondaire en spectacle réaffirme l'importance de soutenir le travail des intervenants socioculturels en milieu scolaire par la mise en place d'une toute nouvelle communauté de pratique. Dans une formule de type contribution volontaire d'une valeur estimée à 250 \$, la communauté de pratique offrira, entre autres, l'accès à des ateliers pratiques, des conférences et des occasions d'échange entre les intervenants de toutes les régions du Québec. Il s'agit de moments pour susciter le partage d'idées innovantes et bénéficier de l'expérimentation de ses collègues techniciens en loisir.

Pour nous, c'est une façon indirecte de mieux soutenir les élèves. On fait le pari qu'un intervenant qui bénéficie de l'expertise d'une communauté de pratique aura un impact significatif sur la vitalité dans son école. Le temps nous dira si c'est un pari réussi.

Merci à tous les participants et bonne rentrée scolaire,



Hélène Martin

Directrice générale, corporation Secondaire en spectacle

hmartin@secondaireenspectacle.qc.ca

Les tables rondes virtuelles et la communauté de pratique en quelques chiffres*

173 participants à la TRV du 22 septembre

100 % des répondants recommanderaient les TRV à leurs collègues en loisir

94 % des participants ont indiqués être très satisfaits de leur expérience

75 % ont assisté à 3 événements et +



720 membres sur le *Groupe Facebook des intervenants socioculturels en milieu scolaire*

9 tables rondes virtuelles (TRV)

1 603 participations

640 participants uniques

17 régions du Québec représentées

* Statistiques basées sur les actions menées depuis 2020
et sur le sondage de satisfaction mené auprès des participants à la TRV du 22 septembre 2021.



COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

DES INTERVENANTS SOCIOCULTURELS
EN MILIEU SCOLAIRE

Devant le succès sans équivoque des événements tables rondes virtuelles de la dernière année et dans le but de consolider la communauté de pratique qui s'est ainsi créée, la corporation Secondaire en spectacle est fière de présenter sa toute première programmation de formations et d'échanges destinée aux intervenants socioculturels en milieu scolaire.

Ce que comprend l'adhésion annuelle

L'adhésion annuelle 2021-2022 donne accès à l'ensemble de la programmation de la communauté de pratique, dont **minimalement 3 conférences, 4 ateliers et 4 tables rondes**. L'ensemble de la programmation est offert en mode virtuel pour une plus grande accessibilité.

« Payez ce que vous pouvez »

Nous avons choisi d'offrir une adhésion annuelle en formule « *payez ce que vous pouvez* ». Nous croyons que ce type d'adhésion, semblable au principe de contribution volontaire, permet de se donner les moyens de nos ambitions tout en respectant la réalité financière de chaque école adhérente. Ainsi, bien que nous ayons évalué la valeur de l'adhésion à 250 \$/école, c'est à vous de déterminer le montant que vous êtes prêts à déboursier pour être membres de la communauté de pratique et ainsi avoir accès à l'ensemble de la programmation.

Questions ou commentaires :
Gabrielle Thériault

514 894-7281 | gtheriault@secondaireenspectacle.qc.ca

DÉTAILS, PROGRAMMATION ET ADHÉSION

Colloque des intervenants socioculturels en milieu scolaire

Le 12^e colloque des intervenants socioculturels en milieu scolaire devait se tenir à Trois-Rivières en novembre 2021. Malheureusement, la situation sanitaire étant encore instable, nous avons été obligés à prendre la décision, plus tôt ce printemps, de repousser l'événement à 2022. De cette manière, nous sommes plus optimistes de pouvoir tenir l'événement en présentiel et rassembler les intervenants de partout au Québec.

À mettre à votre agenda → **Novembre 2022**

Questions ou commentaires :
Valérie Avard

450 771-6300 | vavard@secondaireenspectacle.qc.ca

Échange #1

Passeport vaccinal et son application lors des activités parascolaires



**COMMUNAUTÉ
DE PRATIQUE**

DES INTERVENANTS SOCIOCULTURELS
EN MILIEU SCOLAIRE

Le passeport vaccinal

Depuis le 1^{er} septembre 2021, le passeport vaccinal est appliqué partout au Québec selon des règles qui varient d'un secteur à l'autre. Les écoles secondaires doivent donc désormais composer avec la mise en application de cette nouvelle mesure qui a d'importants impacts sur la vie scolaire, mais encore plus sur l'organisation de la vie parascolaire. Les règles trop nombreuses et trop variables selon les contextes (sportif/culturel, civil/scolaire, amateur/professionnel, participant/employé/spectateurs, etc.) rendent la mise en application du passeport extrêmement difficile.

Le premier échange de la table ronde a permis aux participants d'échanger sur la mise en application passeport vaccinal dans leur école. En plus des trucs et pratiques qui ont été partagés, les discussions ont également permis aux participants d'échanger sur certaines préoccupations qu'ils ont face à l'application du passeport vaccinal, sur les enjeux que cela représente et sur les obstacles qu'ils rencontrent parfois dans leur milieu. Nous avons colligé les plus récurrentes dans le présent résumé.

À cet effet, plusieurs des questionnements et préoccupations soulevés ont été transmis par la corporation Secondaire en spectacle à la Santé Publique, ainsi qu'aux comités COVID-19 du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et de la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP) affiliée au ministère de l'Éducation.

Vérification et application du passeport

Certaines écoles ont choisi de vérifier le passeport à chacune des activités qui l'exige alors que d'autres ont plutôt opté pour un moyen d'identifier ou de maintenir un registre partagé des élèves vaccinés. L'option de la preuve vaccinale sur la carte étudiante semble être la méthode la plus utilisée puisqu'elle évite de devoir faire des vérifications à chaque fois.

- Vaxicode VS preuve vaccinale avec dates des doses : c'est le **vaxicode** qui permet d'authentifier la validité du passeport.
 - Parce qu'il y a un délai entre l'administration de la 2^e dose et le moment où la personne est considérée comme « adéquatement vaccinée/protégée ».
 - Parce que le vaxicode est plus sécuritaire/difficile à frauder.
- Envoi du passeport par courriel + vérification par la suite
- Ajout du code QR au GPI (ou système de gestion interne des écoles)
- Fichier partagé (pour le registre des élèves vaccinés (ex : Google Sheet))
- Application d'un autocollant/code de couleur sur la carte étudiante pour faciliter l'accès aux plateaux sportifs: permet de s'assurer que le nom, la preuve et l'élève en face de nous concordent. (Attention à la falsification.)
- Cartable avec la liste des élèves vaccinés à l'entrée des activités libres pour une vérification (à chaque fois) par le surveillant.
- Cahier/cartable avec le nom de l'activité + prise de présence à l'entrée du plateau (gym, classe, etc.) + vérification photo.

Observations :

- Baisse de participation pour les activités midi / activités parascolaires dans certaines écoles
- Hausse de la participation dans certaines écoles
- Plus difficile de motiver et mobiliser les élèves de 2^e cycle
- Le passeport a été un incitatif auprès de certains élèves
- Difficile pour les petites écoles où il devient parfois difficile de pouvoir former des équipes puisque le bassin de participants est réduit.

Trucs/idées partagés :

- Mise à jour pour les élèves de 12 ans : avoir un rappel automatique la journée de l'anniversaire (13 ans) pour mettre à jour le dossier/passeport
- Collants hologrammes : plus difficile à falsifier/imiter (disponible sur Amazon entre autres)

Difficultés rencontrées / préoccupations et enjeux soulevés:

- Difficile de justifier l'imposition du passeport pour les joueurs/participants, mais pas pour les entraîneurs.
- Difficile de jongler avec les élèves de 12 ans pour qui les règles ne sont pas les mêmes, mais qui cohabitent dans le même environnement.
- Appareil électronique et téléphones interdits dans plusieurs écoles (VS vérification du vaxicode)
- Préoccupation face à l'éthique de récolter (et détenir à long terme) des informations aussi privées sur les élèves.
- Questionnement légal et éthique sur le fait de demander le passeport vaccinal à tous ceux qui participent à une activité parascolaire (même si celle-ci ne l'exige pas nécessairement) simplement par souci de faciliter la logistique.
- Inquiétude de certains intervenants face à la participation à Secondaire en spectacle. Surtout dans les écoles où le programme était déjà précaire.

Documents de référence sur les mesures sanitaires :

- [Décret gouvernemental](#)
- [Consignes applicables en milieu scolaire](#)
- [Tableau récapitulatif pour le milieu culturel](#)

Foire aux questions :

Vous trouverez aux pages suivantes un tableau de questions/réponses concernant le passeport vaccinal et l'application des mesures sanitaires. Le tableau contient la majorité des questions qui ont été adressées lors de la table ronde virtuelle, ainsi que les réponses de la corporation Secondaire en spectacle et les précisions des comités COVID-19 pour le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP) affiliée au ministère de l'Éducation.

QUESTIONS POSÉES LORS DE LA TABLE RONDE VIRTUELLE	RÉPONSES DE LA CORPORATION	COMPLÉMENT D'INFORMATION PAR LES COMITÉS COVID-19 DSLAP ET/OU MCC
Activités culturelles et passeport vaccinal		
<p>Est-ce que les activités interscolaires culturelles exigeront le passeport vaccinal? Par exemple : Est-ce que l'improvisation devrait exiger un passeport vaccinal, considérant que nous aurons des joutes contre d'autres écoles.</p>	<p>Pour l'instant, les activités culturelles ne sont pas assujetties au passeport vaccinal, même si elles sont offertes en interscolaire.</p>	<p>Sauf si des directives particulières ont été émises par les autorités régionales de Santé Publique.</p>
<p>Défilé de mode : les étudiants sont en groupe pour monter une petite chorégraphie en vue de défilé de mode. Est-ce que le passeport est exigé pour ce type de "danse"?</p>	<p>Oui, le passeport vaccinal sera exigé, puisque c'est la règle la plus stricte qui s'applique (défilé de mode vs danse).</p>	
<p>Si les filles de danse ont leur passeport, elles ne seraient pas obligées de porter le masque lors d'une pratique ou d'une représentation artistique?</p>	<p>Le passeport vaccinal s'ajoute aux mesures sanitaires déjà en place. Ce n'est pas le passeport vaccinal qui détermine ou non l'exigence de porter le masque (couvre-visage), mais les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur et peut être retiré dans certaines conditions, notamment lorsque les personnes sont assises à 1 m de toute autre personne ou qu'elles pratiquent une activité physique ou une activité qui nécessite de l'enlever. - Les contacts étroits, de courte durée* et peu fréquents sont permis entre les participants. <p>* Une courte durée est définie de la façon suivante : activité de 15 minutes et moins. Sources : Tableau du MCC</p>	<p>Le PV ne change pas les règles applicables, ce qui signifie que si une activité requiert le port du masque, le PV ne permet pas de se soustraire à cette obligation. Par ailleurs, distinguer si c'est sur du temps scolaire ou non. Si oui : PV non requis. Si non : PV requis. Dans tous les cas, le masque peut être retiré lors de la pratique de l'activité en privilégiant la stabilité des partenaires et la distanciation dans la mesure du possible.</p>
<p>Si les jeunes chantent devant un écran à la place publique de l'école sur l'heure du midi, est-ce qu'ils peuvent enlever le masque le temps de leur chanson?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur et peut être retiré dans certaines conditions, notamment lorsque les personnes sont assises à 1 m de toute autre personne ou qu'elles pratiquent une activité qui nécessite de l'enlever. - Les contacts étroits, de courte durée* et peu fréquents sont permis entre les participants. <p>* Une courte durée est définie de la façon suivante : activité de 15 minutes et moins. Sources : Tableau du MCC</p>	<p>Activités de projection (chant, instruments à vent) nécessitent une distance de 2 mètres. Retrait du masque possible Assurer un nettoyage et une désinfection du matériel entre les participants.</p>

QUESTIONS POSÉES LORS DE LA TABLE RONDE VIRTUELLE	RÉPONSES DE LA CORPORATION	COMPLÉMENT D'INFORMATION PAR LES COMITÉS COVID-19 DSLAP ET/OU MCC
Est-il possible d'organiser une activité de karaoké? Quelles seraient les règles à suivre?		Non, à moins que cela s'inscrive dans le cadre des services éducatifs.
Si j'ai une activité de théâtre parascolaire : Passeport obligatoire ou non? J'applique la règle de la salle ou je gère comme une activité parascolaire non obligatoire?	Non. Les activités parascolaires culturelles ne sont pas soumises au passeport vaccinal, car elles sont associées aux loisirs culturels.	Si l'activité culturelle se tient dans un lieu qui exige le passeport vaccinal, qu'en est-il? Le PV s'applique au public, pas aux artistes, à moins qu'ils ne pratiquent l'une des activités prévues au décret (activité physique comme danse ou cirque) Dans le cas des loisirs culturels, un maximum de 25 personnes peuvent être sur la scène en même temps.
Si je comprends bien la durée est le facteur premier (moins de 15 minutes) donc en improvisation, sur l'improvisoire, les élèves peuvent retirer le masque et le remettre rendu au banc?	La durée est l'un des critères et selon nous, il serait permis pour les jeunes improvisateurs de faire de courtes improvisations et de retourner sur le banc avec leur couvre-visage.	Dans ce cas-ci, l'improvisation est un bon exemple d'un cas de zones grises : si on reprend les mêmes permissions que pour le sport, les joueurs sont-ils obligés de porter le masque sur le banc? La question à se poser est la suivante: est-ce que l'activité requiert le retrait du masque?
Si nous exigeons le passeport vaccinal pour une activité autre que sportive, nous pouvons la traiter un peu comme une activité sportive (port du masque, distanciation, etc.) - Théâtre, improvisation, musique, etc.		Précision appréciée, svp. Pour l'instant, s'en tenir à l'application des mesures en vigueur. Le PV ne change pas les règles applicables, ce qui signifie que si une activité requiert le port du masque, le PV ne permet pas de se soustraire à cette obligation.
Passeport vaccinal		
Nos avocats nous disent qu'on ne peut pas utiliser l'application Vaxicode. Est-ce que c'est vrai?	Ça semble non justifié, puisque le décret gouvernemental fait état de l'utilisation du Vaxicode (page 6): « QUE l'organisateur de toute activité et l'exploitant de tout lieu visés au troisième alinéa soient tenus de vérifier, à l'aide de l'application VaxiCode Verif, que toute personne du public âgée de 13 ans ou plus qui souhaite participer à une telle activité ou être admise dans un tel lieu est adéquatement protégée contre la COVID-19 et de vérifier l'identité de cette personne, sous réserve des exceptions prévues aux troisième et quatrième alinéas »	

QUESTIONS POSÉES LORS DE LA TABLE RONDE VIRTUELLE	RÉPONSES DE LA CORPORATION	COMPLÉMENT D'INFORMATION PAR LES COMITÉS COVID-19 DSLAP ET/OU MCC
Activités libres - autres		
<p>Comment est-ce qu'on doit gérer les activités libres (ex : accès à des ballons sur l'heure du midi) si c'est à l'intérieur? Et si c'est à l'extérieur?</p>		<p>Le PV est requis pour la participation aux activités physiques et sportives du midi proposées en dehors du Programme d'éducation physique et à la santé, des programmes de Sport-études ou d'Arts-études, de concentration sportive et autres projets pédagogiques particuliers. Donc PV pour les activités physiques et sportives intérieures et pas PV pour les activités physiques et sportives extérieures.</p>
<p>Selon un document transmis par le RSEQ, le décret semble indiquer que le passeport n'était pas requis pour les sports libres. Est-il possible d'avoir des précisions?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le document "loisir et sport" du gouvernement du Québec nomme ceci : « Pour les sports et activités physiques, le passeport vaccinal est non requis pour : « les participants à des sports d'équipe ou des activités physiques réalisés en pratique libre, incluant dans les installations extérieures publiques, même s'ils impliquent des contacts fréquents ou prolongés (ex. : terrains de tennis à usage libre, patinoires) » 		<p>À l'extérieur uniquement, lors de la pratique d'une activité physique ou sportive libre, spontanée, le PV n'est pas requis. La pratique libre intérieure requiert le PV.</p>
<p>Si on organise une maison hantée pour l'Halloween, est-ce que les élèves faisant partie du comité peuvent retirer leur masque?</p>	<p>Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur et peut être retiré dans certaines conditions, notamment lorsque les personnes sont assises</p>	<p>Pour toutes les informations entourant le port du masque, consultez les affichettes disponibles au lien suivant : https://www.quebec.ca/education/rentree-scolaire-2021</p>

QUESTIONS POSÉES LORS DE LA TABLE RONDE VIRTUELLE	RÉPONSES DE LA CORPORATION	COMPLÉMENT D'INFORMATION PAR LES COMITÉS COVID-19 DSLAP ET/OU MCC
	à 1 m de toute autre personne ou qu'elles pratiquent une activité qui nécessite de l'enlever. .	
Sorties scolaires		
Pour les voyages étudiants (ex : voyage de ski) avec des élèves possédant le passeport vaccinal, est-ce que les mesures seront assouplies pour leur permettre d'y participer? À quelle fréquence les mesures sont-elles révisées?	Les sorties scolaires sont permises, incluant avec hébergement. Voir réponse suivante.	À quelle fréquence les mesures sont-elles révisées? Les mesures sont révisées en fonction de la situation épidémiologique.
Pour les sorties avec dodo, est-ce que vous pensez que ce sera interdit tout au long de l'année ou il y aura ouverture prochainement?	Les mesures ont été révisées le 24 septembre 2021, dans le document Consignes applicables en milieu scolaire pour permettre les sorties scolaires avec hébergement.	
Spectateurs		
Combien d'élèves peuvent assister à un spectacle en même temps (ex : Secondaire en spectacle)?	Secondaire en spectacle est considéré comme un spectacle amateur : <ul style="list-style-type: none"> - 250 spectateurs maximum par événement amateur dans les lieux où les gens restent assis à des places déterminées. - Un maximum de 25 personnes est permis dans les autres cas. 	Des précisions sont à venir entourant les spectateurs, en fonction des annonces de la semaine dernière.
Précision sport intérieur: il y a un maximum de 25 spectateurs permis par plateau. Est-ce que les estrades sont considérées comme un plateau à part (au 2e étage)?	Le nombre maximal de spectateurs autorisés pour le sport amateur est de 250 par plateau sportif, dans les lieux où les gens restent assis dans des estrades, des gradins ou des places fixes, mais reste à 25 dans les autres cas (spectateurs debout).	Comment définit-on un plateau? Un plateau sportif constitue un espace défini, un terrain sportif ou une surface de jeu, dont les entrées, les sorties et les aires de circulation sont distinctes et les accès bien contrôlés (gymnase, patinoire, piscine, terrain de baseball, etc.).
Si on organise un spectacle du midi dans la salle de spectacle de la ville (800 places), est-ce que la capacité d'accueil est de 25 personnes max. ou on suit les règles du service culturel où le nombre de spectateurs est plus grand et le passeport vaccinal exigé?	Pour les spectacles amateurs à l'intérieur qui ne sont <u>PAS</u> organisés par un diffuseur ou un producteur professionnel, la règle des 250 spectateurs maximum doit être observée, même si la capacité de la salle est supérieure. La règle des 25 spectateurs s'applique s'ils ne peuvent <u>PAS</u> respecter les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - une distance de deux mètres, ou d'un mètre si les personnes demeurent silencieuses ou ne parlent qu'à voix basse, est maintenue 	Des précisions sont à venir entourant les spectateurs, en fonction des annonces de la semaine dernière.

QUESTIONS POSÉES LORS DE LA TABLE RONDE VIRTUELLE	RÉPONSES DE LA CORPORATION	COMPLÉMENT D'INFORMATION PAR LES COMITÉS COVID-19 DSLAP ET/OU MCC
	<p>avec toute autre personne qui n'est ni un occupant d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle est séparée par une barrière physique permettant de limiter la contagion de toute personne qui n'est ni un occupant d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu. 	
<p>Si on fait un spectacle sur l'heure du dîner à l'auditorium de l'école, est-ce que le passeport vaccinal est obligatoire pour les spectateurs et pour les artistes/techniciens/animateurs? Et est-ce qu'on doit respecter la distanciation (selon les règles pour salle de spectacle) même s'il n'y a plus de distanciation entre les élèves?</p>	<p>Le passeport vaccinal n'est pas requis pour les spectateurs des événements amateurs qui sont dans les nombres permis à l'intérieur (25 spectateurs debout ou 250 spectateurs assis) et à l'extérieur (50 spectateurs debout ou 500 spectateurs assis).</p>	<p>Les élèves doivent-ils respecter les règles de distanciation lors d'un spectacle présenté à leur école? Des précisions sont à venir entourant les spectateurs, en fonction des annonces de la semaine dernière.</p>
Questions diverses		
<p>Photo de groupe (40 finissants) à l'extérieur. Si la prise de photos prend moins de 15 minutes, est-ce possible d'enlever les masques uniquement au moment de la prise de photo?</p>		<p>Précisions svp. Tenir compte de la situation épidémiologique de la région. (https://www.quebec.ca/education/rentree-scolaire-2021)</p> <p>La prise de la photo individuelle d'un élève, sans son masque, peut être envisagée dans un contexte où la distanciation de 2 mètres est respectée avec le photographe. Toutefois, les mesures sanitaires mises en place dans les régions où la situation épidémiologique est en détérioration doivent être respectées en tout temps. Les visiteurs doivent porter un masque lorsqu'ils se présentent dans un établissement scolaire et les élèves de la première à la sixième année du primaire doivent porter un masque d'intervention en tout temps, soit en classe, lors de déplacements à l'intérieur, dans les aires communes ainsi que dans le transport scolaire.</p>

QUESTIONS POSÉES LORS DE LA TABLE RONDE VIRTUELLE	RÉPONSES DE LA CORPORATION	COMPLÉMENT D'INFORMATION PAR LES COMITÉS COVID-19 DSLAP ET/OU MCC
		Comme le port du masque n'est pas requis à l'extérieur, il serait possible d'y tenir la séance photo. Advenant l'impossibilité de tenir la séance photographique à l'extérieur, exceptionnellement, le masque d'intervention pourrait être retiré seulement lorsque l'élève est prêt pour la photo. Par exemple, les élèves portent le masque jusqu'à ce qu'ils soient en position pour prendre la photo, ils retirent le masque le temps de la photo et le remettent tout de suite après.
Lors des journées costumées, nous avons un <i>Photobooth</i> . Est-ce que les élèves peuvent enlever le masque le temps de la photo? Les photos doivent-elles être prises individuellement, ou les photos de petit groupe sont permises?		Précisions svp. Voir réponse précédente et tenir compte de la situation épidémiologique de la région. (https://www.quebec.ca/education/rentree-scolaire-2021)
Quelles sont les règles pour les bals de finissants et les cérémonies de fin d'études? Plusieurs ont remis ça à l'automne considérant la situation en juin dernier.		Précisions svp. Pour les cérémonies de remise des diplômes, la présence de visiteurs est permise en respect des mesures pour les lieux publics intérieurs. Ces cérémonies sont toutefois soumises à une limite de 250 personnes à l'intérieur ou de 500 personnes à l'extérieur. Les participants doivent demeurer assis durant l'événement. Pour les bals de finissants, nous vous reviendrons avec les informations applicables.
Est-il possible d'organiser une activité de yoga?	Oui.	
Nouvelles questions		
Quelles informations doivent être conservées après la vérification du code QR par le Vaxicode?	Seulement la confirmation que l'élève est adéquatement protégé.	
Le passeport vaccinal ne peut pas être exigé pour les entraîneurs, mais peut-il être demandé?	Il n'est pas permis de demander le passeport vaccinal aux entraîneurs, bénévoles ou personnels salariés, sauf pour les personnes travaillant dans le secteur de la Santé.	Il est possible pour une organisation d'avoir des exigences supérieures à celles du gouvernement. L'inverse ne s'applique toutefois pas. Les mesures gouvernementales prises par décret ou arrêté doivent être appliquées. Le souhait demeure de s'en tenir aux exigences gouvernementales.

QUESTIONS POSÉES LORS DE LA TABLE RONDE VIRTUELLE	RÉPONSES DE LA CORPORATION	COMPLÉMENT D'INFORMATION PAR LES COMITÉS COVID-19 DSLAP ET/OU MCC
		Néanmoins, lorsque des décisions sont prises par une organisation d'ajouter des exigences alors que ces mesures ne sont pas requises légalement, l'organisation doit être consciente qu'elle s'expose à des plaintes, voire à des poursuites.
Est-ce possible d'offrir un spectacle sur l'heure du dîner à la cafétéria ou à la place publique et permettre aux élèves présents de retirer leur masque?	Oui, toutefois, les élèves doivent conserver le masque en tout temps.	Pour toutes les informations entourant le port du masque, consultez les affichettes disponibles au lien suivant : https://www.quebec.ca/education/rentree-scolaire-2021
Qu'en est-il des activités parascolaires sur l'heure du dîner? Certaines écoles ne l'exigent pas, car pour elles, il s'agit des heures de classe.		Le PV est requis pour la participation aux activités physiques et sportives du midi proposées en dehors du Programme d'éducation physique et à la santé, des programmes de Sport-études ou d'Arts-études, de concentration sportive et autres projets pédagogiques particuliers.

Échange #2

Activités d'Halloween



**COMMUNAUTÉ
DE PRATIQUE**

DES INTERVENANTS SOCIOCULTURELS
EN MILIEU SCOLAIRE

Idées d'activités entourant la fête d'Halloween

Les idées d'activités entourant l'Halloween qui ont été partagées par les participants de la table ronde sont rassemblées dans le tableau ci-dessous.

Différents « modèles » utilisés :

- Semaine complète : costumes toute la semaine + activité différente chaque jour
- Un après-midi avec des activités directement animées en classe par les enseignants
- Heure du dîner prolongée pour offrir 2 heures d'activités



- Maison hantée/jeu d'évasion :
 - Possibilité de partenariats avec des organismes de la ville ou de la région qui en organisent déjà
 - Créé par les élèves (souvent secondaire 5) qui l'animent et font vivre l'expérience au reste de l'école
 - Couloir de l'horreur (décors, sons et lumières)
 - Possibilité d'ouvrir la maison hantée à la population pendant la soirée (voir partenariat avec municipalité)
 - Maison hantée extérieure = plus facile pour les mesures sanitaires
 - Vitrine d'horreur : une alternative à la maison hantée
 - Jeux d'évasion : découvrez [Amélie-Mélo](#) qui en offre quelques-uns + Pinterest est une belle source pour des idées et mêmes des jeux déjà montés
- Concours de costume (impliquer les profs dans le choix du costume gagnant)
 - 1 gagnant par classe + un concours le midi avec les gagnants
 - Prendre photo et faire concours style sondage Google Form (Intervenant/prof sur chaque étage de l'école pour les photos des costumes)
 - Vote en ligne
 - Mettre les photos sur les réseaux sociaux pour mettre en valeur les élèves
 - Défilé de costume dans l'école
- Concours et/ou exposition de décoration de citrouilles
 - Idée : réutiliser les citrouilles pour faire des ateliers de cuisine et/ou les offrir à la cafétéria pour voir s'ils peuvent revaloriser le produit.
- Concours de décoration des portes de classe
- Décoration de masque (il faut cependant mettre un deuxième masque sous le masque décoré)
- Éclatement de citrouilles avec des élastiques (portez vos lunettes de protection!)
- Rallye/Fort Boyard : « passeport » avec le nombre d'épreuves + numéros des locaux. L'élève doit réussir les défis dégoûtants dans chacun des locaux. Réussi = sac de bonbons
- Différents plateaux à visiter sur l'heure du dîner (ex : Loup-garou, voyante, tarot, tirage de carte, etc.)
 - Le loup-garou est vraiment populaire lorsqu'il y a un bon animateur!
 - Tirage de carte / tarot / voyante
 - Défis « dégeu »
 - Dégustations d'insectes ou autres trucs « mystères »
- Une minute pour gagner version Halloween/épreuves « dégeu » ou thématiques

- Projection d'un film d'horreur
- Cours de maquillage, henné, coiffure pour se costumer
- Bingo thématique / bingo avec des mots (plusieurs outils en ligne permettent de générer automatiquement des cartes de bingo avec chiffres ou avec mots)
- DJ sur l'heure du midi / disco silencieuse / spectacle à l'auditorium
 - Spectacle d'hypnose pour les élèves de 5^e secondaire
 - Spectacle de magie (magicien ambulant ou à l'auditorium)
 - Conte d'Halloween façon 4D à l'auditorium (sur inscription)
- Les combats d'archer au gymnase : mix de tir à l'arc, paintball et ballon-chasseur
- Recette de sorcière où les élèves doivent trouver les éléments de la potion (cachés un peu partout dans l'école)
- Distribution de bonbons
 - Le conseil étudiant fait la tournée des classes, sacs de bonbons à donner aux profs.
 - Kermesse bonbon
- Dîner thématique :
 - dîner obscur
 - meurtre et mystère
 - dégustation de grillons (trempés dans le chocolat)
- Photobooth d'Halloween (Important : nettoyer les accessoires entre chaque, lingette ou lysol en spray + garder le masque pour empêcher la propagation sur les accessoires)
- Rallye photo / concours de photos d'automne ou d'Halloween :
 - Photo costumée des membres du personnel (quand ils étaient jeunes) : les élèves doivent identifier correctement pour remporter des bonbons
- Souper meurtre et mystère (organiser un meurtre et mystère grandeur nature avec le personnel de l'école)
- Jeu de Clue de géant : la semaine avant Halloween, faire des énigmes pour découvrir quel enseignant a volé les bonbons
- Musée des horreurs : côté humain de l'horreur (ex : intimidation, violence conjugale, anxiété). On veut toucher des sujets qui sont l'horreur du quotidien. Donc, avoir la thématique de l'Halloween, mais toucher des problématiques quotidiennes.

Échange #3
Mesure 15028



**COMMUNAUTÉ
DE PRATIQUE**

DES INTERVENANTS SOCIOCULTURELS
EN MILIEU SCOLAIRE

Foire aux questions – Mesure 15028

QUESTIONS COMMENTAIRES ADRESSÉS PAR LES INTERVENANTS EN LOISIR DES ÉCOLES	RÉPONSES OU COMPLÉMENT D'INFORMATION PAR LA DIRECTION DU SPORT, DU LOISIR ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (ministère de l'Éducation)
<p>Le document de référence sera-t-il des mises à jour? Les intervenants considèrent que la mesure a évolué depuis sa création en novembre 2019.</p>	<p>Le document est à jour ici : http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/regles-budgetaires-centres-de-services-scolaires-et-commissions-scolaires/</p>
<p>À partir de quel moment dans l'année l'enveloppe 15028 est-elle accessible aux écoles? Quelle est l'enveloppe disponible par école secondaire publique?</p>	<p>Les centres de services scolaire doivent respecter les normes d'allocation des règles budgétaires de fonctionnement : http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/regles-budgetaires-centres-de-services-scolaires-et-commissions-scolaires/</p>
<p>L'affectation financière de la mesure 15028 est-elle uniforme d'une école à l'autre, c'est-à-dire que c'est le conseil d'établissement qui détermine comment sera utilisé la mesure 15028 dans son école?</p>	
<p>L'enveloppe peut-elle être transférée dans les autres mesures 15000, comme c'était le cas en 2020-2021?</p>	<p>Non, la 15028 est une mesure protégée en 2021-2022.</p>
<p>Pouvez-vous nous éclairer sur les modalités d'achat de matériel, puisqu'il y a eu plusieurs questions concernant ce sujet. Quelle est la limite entre du matériel et de l'immobilisation? Par exemple, un centre de services scolaire indiquait que l'achat de matériel était permis jusqu'à concurrence de 1 000 \$, après quoi, c'était considéré comme de l'immobilisation.</p>	<p>Les allocations pour la mesure 15028 sont des allocations de fonctionnement. Elles doivent être utilisées en respect des normes comptables du secteur public. Les dépenses en lien avec cette mesure doivent répondre à la définition de dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement « capitalisables » ne sont pas admissibles.</p> <p>Ainsi, une dépense capitalisable (sous réserve du seuil de capitalisation) se caractérise par une immobilisation corporelle qui : est destinée à être utilisée de façon durable pour la prestation de services ou la production de bien, l'administration, la construction, l'entretien ou la réparation d'autres immobilisations corporelles; dont la durée de vie s'étend au-delà d'un exercice; qui n'est pas destinée à être vendue dans le cours normal des activités.</p> <p>En contrepartie, les frais de fonctionnement sont des sommes engagées pour les besoins des activités ou des opérations courantes des organismes scolaires. Elles constituent des dépenses de l'exercice puisque l'organisme n'en retirera des <u>avantages que pendant l'exercice en cours</u>.</p> <p>Une acquisition se catégorisant en tant qu'immobilisation corporelle ne peut être assumée à même une mesure de fonctionnement.</p> <p>Certains matériels et certains équipements vont répondre à la définition de dépenses capitalisables, d'autres non. Les ressources financières des commissions scolaires sont en mesure d'accompagner leur organisation à cet effet.</p>

QUESTIONS COMMENTAIRES ADRESSÉS PAR LES INTERVENANTS EN LOISIR DES ÉCOLES	RÉPONSES OU COMPLÉMENT D'INFORMATION PAR LA DIRECTION DU SPORT, DU LOISIR ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (ministère de l'Éducation)
Le document de reddition de compte est-il accessible en ligne? Si oui, à quel endroit?	Voir pages 19 et 20 du Document d'information complémentaire.
La prise de présences aux activités est-elle toujours demandée dans la reddition de compte de la mesure?	
L'interprétation et l'application de la mesure divergent d'un centre de services scolaire à l'autre, même pour les écoles d'un même centre de services scolaire. Pour remédier à la situation, un centre de services scolaire utilise un groupe fermé Teams pour partager de l'information entre la personne responsable de la mesure au Centre de services scolaire et les intervenants responsables de la mesure des écoles du territoire. Il s'agit d'une initiative innovante, axée sur la communication, qui semble très enviée auprès des intervenants présents à la rencontre. Cette initiative pourrait-elle être uniformisée à l'ensemble du territoire?	L'organisation des activités est de la responsabilité du centre de services scolaire.

Depuis 25 ans, **Secondaire en spectacle** « fait toute une scène » pour développer l'estime des jeunes, soutenir la motivation scolaire et faire rayonner la culture en français dans nos écoles.

Présent dans près de 250 écoles du Québec, le programme se vit en trois grandes étapes : les finales locales, les finales régionales et le Rendez-vous panquébécois. Il permet à des milliers de jeunes chaque année de se familiariser avec les arts de la scène que ce soit par des prestations, l'animation, la technique de scène, le journalisme et le volet *Organisateurs* qui offre un premier contact avec la gestion d'événements.

La réalisation du programme est rendue possible grâce au soutien du gouvernement du Québec, Long & McQuade, la Fabrique culturelle, les Unités régionales de loisir et de sport du Québec, la Fédération des centres de services scolaires du Québec, la Fédération des établissements d'enseignement privés ainsi que la précieuse implication d'intervenants socioculturels, d'enseignants, de coordonnateurs régionaux et de bénévoles qui ont su faire « toute une scène » pour être l'étincelle derrière 25 ans de nouvelles amitiés, d'expériences marquantes et de confiance en soi.

**SECON
DAIRE
EN
SPEC
TACLE**